

Végétalisation de nos communes La Province a un rôle à jouer !

Conseil provincial du jeudi 22 mai 2025
Question orale



Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial,
Chers collègues,

Les habitants de notre Province sont de plus en plus nombreux à souhaiter végétaliser leurs façades, leurs trottoirs, leurs abords immédiats. Ces gestes simples – planter une clématite au pied d’un mur, aménager une jardinière en pleine terre, faire courir une vigne vierge sur une façade – contribuent à rendre l’espace public plus agréable, à améliorer la qualité de l’air, à renforcer la biodiversité urbaine, à atténuer, à notre échelle, les effets du changement climatique.

Face à cet engouement croissant, certaines communes ont pris les devants. La Ville de Liège, par exemple, a mis en place un « permis de végétaliser » en collaboration avec des associations locales. Hannut, Huy et Verviers ont également lancé des dispositifs permettant aux citoyens de végétaliser l’espace public, en encadrant ces démarches par des règlements ou des autorisations spécifiques. Ces initiatives témoignent d’une réelle dynamique locale en faveur de la nature en ville.

Mais les dispositifs varient fortement d’un endroit à l’autre, tant sur le plan des procédures que des conditions techniques ou des aides possibles. Or, nous le savons : les plus petites communes n’ont pas toujours les moyens humains ou techniques pour développer de telles politiques.

C’est ici que la Province de Liège, en tant que pouvoir supracommunal, peut jouer un rôle moteur. Elle dispose à la fois d’une capacité de coordination entre communes, d’une expertise administrative et technique, et d’une légitimité pour mutualiser les bonnes pratiques à l’échelle du territoire provincial.

Je souhaite donc interpeller le Collège provincial pour savoir :

- si l'administration provinciale pourrait proposer une boîte à outils commune à destination des communes souhaitant faciliter la végétalisation des façades (modèles de règlements, fiches techniques, clauses types, recommandations...);
- si elle peut jouer un rôle de centrale de ressources pour accompagner les communes moins outillées ;
- si elle envisage une action de sensibilisation provinciale, à travers des campagnes coordonnées ou un soutien à l'initiative citoyenne dans ce domaine.

Dans une logique d'efficacité et d'économies d'échelle, la Province a tout intérêt à se positionner comme facilitatrice et amplificatrice de ces démarches communales, qui participent pleinement aux objectifs environnementaux, sociaux et esthétiques que nous partageons.

Je vous remercie pour votre attention et espère que cette question pourra ouvrir la voie à un engagement renforcé de la Province aux côtés de ses communes.

Pour le groupe ECOLO,

Marc Magnery et Murielle Frenay

marc.magnery@provincedeliege.be

+32 486 28 51 49